



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 août 2019

Présents : Luc SENGLER – Patricia REINGPACH – Bruno GAUCHON - Luc JACQUEY – Marie-Josèphe RABBE — Philippe REGNAULT – Isabelle REGNAULT – Didier VILTET – Michelle HOSOTTE – François VETTER.

Absents excusés ayant donné des pouvoirs :

Thierry LOEHLE a donné pouvoir à Luc SENGLER.

Aurélie NOEL a donné pouvoir à Marie-Josèphe RABBE.

Romain CHATTON a donné pouvoir à François VETTER.

Absents : Laurence CARDOT (excusée) - John GARNIER - Thomas COUCHE - Michel TRITRE.

A 20h, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Informations diverses.
2. Approbation du PV du conseil municipal du 12 juin 2019.
3. Représentation des élus à l'assemblée intercommunale de la CCRC à compter du prochain mandat.
4. Décision modificative du budget 2.
5. Contrôle annuel des bornes à incendie : proposition de convention avec le syndicat des eaux.
6. Rénovation du presbytère : travaux complémentaires sur 2 lots.
7. Rénovation de la façade de la mairie : choix de l'entreprise.
8. Aménagement du cimetière : choix de l'entreprise.
9. Programme des coupes de la forêt communale pour 2020.
10. Sollicitation de la mairie d'Errevet pour une participation financière aux travaux de réparation de la chaussée Rue des Etangs.
11. Demande de subvention pour le Ski club de la Planche des Belles Filles.
12. Régie d'avance : augmentation du montant des transactions.
13. Questions diverses.



1- Informations diverses.

Monsieur le Maire souhaite aborder en « question diverse » l'achat de poules dans l'objectif de réduire le volume des poubelles des plancherots.

A l'unanimité, les membres valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Points informatifs :

Travaux voirie :

- Les travaux liés au « lot 2 -Rue Gaston Jeanmougin, Rue du Rapois, Rue des Tertres, Rue des Ecorces » sont quasiment terminés : les travaux de bicouche ont été réalisés courant juin. A compter du 25 août 2019, les enduits monocouches au bitume fluxé seront réalisés.
- Les travaux de la rue de l'écluse sont terminés : les barrières sont installées pour séparer en deux secteurs cette voirie.
- Les réparations au PATA sont terminées. Un très grand nombre de rues ont pu être traitées.
- Les réparations « Rue du Chauffe-Cul » (Travaux « Vigilec ») sont prévues pour début septembre
- Les trottoirs « Rue Pergaud » sont terminés.

Presbytère :

- Les travaux de démolition intérieure sont terminés.
- Les travaux de charpente sont en cours.
- Nécessité de travaux complémentaires en raison de la présence du réseau de chaleur passant sous l'ascenseur à créer => dévoiement de réseau à réaliser. Ce point est inscrit à l'ODJ.
- Les travaux de VRD par Roger Martin sont prévus fin septembre, soit un décalage d'un mois par rapport au calendrier initial.

Terrain de motocross :

Un courriel nous a été adressé par Monsieur Juif se plaignant :

- De l'emprise du terrain de motocross sur ses parcelles personnelles, à la suite d'un bornage demandé par ses soins.
- Du bruit lié à l'utilisation du terrain.
- De l'usage du chemin d'accès.

Pour rappel, une convention d'utilisation a été mise en place avec l'association « MC la combe hélienne », conformément à une délibération du CM.

Nous avons donc contacté cette association qui nous a répondu officiellement que :

- Elle n'avait pas encore fait usage de ce terrain.
- Elle avait clôturé et ensuite déplacé la clôture conformément au bornage et à l'accord de Monsieur Juif.
- Elle avait largement remis en état le chemin, afin de justement pouvoir accéder au terrain.

Un courrier sera adressé à Monsieur Juif reprenant ces explications.

Politique générale :

Le maire rappelle qu'une lettre d'information de « l'opposition » a été distribuée courant juillet 2019 et précise que s'il est tout à fait compréhensible que « l'opposition » distribue ce type de document, il est néanmoins parfaitement regrettable que ce genre de document soit truffé de contre vérité, de propos erronés et d'attaques personnelles !

Les exemples sont cités en séance : les indemnités élus, la chaufferie bois.....

Par ailleurs, il est également porté à la connaissance de tous que le maire a reçu un mail de la part de François Vetter expliquant qu'il « n'était pas au courant » et un autre de Monsieur Chatton précisant son désaccord avec ce courrier et sa volonté que cette information soit faite en conseil.



François VETTER précise qu'il s'agit d'une démarche personnelle de Michel TRITRE et ne s'associe en aucun cas à ce courrier.

Monsieur le maire a adressé un courrier à l'ensemble des foyers en réponse à la lettre de Michel TRITRE et annonce, en séance, sa candidature pour la prochaine mandature.

2- Approbation du PV du conseil municipal du 10 avril 2019.

Il est porté à la connaissance des membres du conseil municipal :

- **Les remarques de Monsieur et Madame DEPORTE au sujet de la sortie de l'école de musique :** Monsieur et Madame DEPORTE apportent le rectificatif suivant : « leurs 2 enfants ont suivi 144 heures de cours de solfège et de piano, contrairement aux 45 heures inscrites dans le compte-rendu du précédent conseil municipal. En 2020, ils suivront 220 heures puisqu'ils bénéficieront d'un cours de saxophone, en plus ». Ils regrettent un bilan vague et hâtif. Ils regrettent que l'on parle de rentabilité et de retour sur investissement lorsqu'il s'agit de politique éducative et culturelle.

Monsieur le maire rappelle que le constat a été fait sur le bilan transmis par l'EDM qui sera donc transmis à tous les membres du conseil.

François VETTER demande si l'information concernant l'EDM a été transmise à l'ensemble des familles. Le maire répond que l'information avait été faite via le site et le magazine de la commune.

Bruno GAUCHON qui participe au syndicat de l'EDM, constate qu'il s'agit de la cotisation la plus importante de la commune qui bénéficie à peu de participant et continue en posant la question du « pourquoi la commune financerait une activité plus qu'une autre ».

- **Les remarques par Monsieur VILTET :**
 - Concernant l'ajout au vote de la délibération « Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCRC », Didier VILTER précise qu'il aurait aimé qu'apparaisse dans le compte rendu la phrase dite en séance : « Par respect pour mes collègues élus afin de ne pas refaire un conseil avant fin juin, j'accepte malgré mon opposition à ce point en question diverse à ce qu'il soit débattu ».
 - Concernant la délibération « Transfert de la compétence eau et assainissement à la CCRC », Didier VILTET reprécise que :
 - « La CCRC ne souhaite pas qu'un grand groupe mette la main sur la gestion de l'eau et de l'assainissement ce qui aurait un impact de coût important pour les usagers ».
 - « Concernant l'eau : le syndicat des eaux a un bilan financier déficitaire de plusieurs millions ».
 - « Concernant l'assainissement, plusieurs millions de travaux vont être nécessaires pour pallier les infiltrations qui saturent les stations de traitement surtout si on veut respecter les engagements pour le PLUI ».
 - « Ces syndicats ont des fonctionnements qui ne permettent pas d'avoir une vision claire de leur gestion »
 - « Pour toutes ses raisons, il faut un changement rapide et une reprise en main par la CCRC, pour gérer au mieux l'eau et l'assainissement et donc attendre 2026 ne fera qu'aggraver la situation. »

**Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont adopté le PV du 12 juin 2019.
(POUR : 11 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 2 voix (François VETTER et Romain CHATTON par effet de pouvoir)).**



3- Représentation à la CCRC pour le prochain mandat.

Suite aux évolutions des populations, la représentation à la CCRC va évoluer pour le prochain mandat.

Une représentation de « droit » est possible et n'appelle pas à un quelconque vote des conseils municipaux.

La répartition dans le cadre de de la représentation de droit se définit comme suit :

- 9 élus pour Champgney.
- 7 élus pour Ronchamp.
- 5 élus pour Plancher-Bas.
- 3 élus pour Frahier.
- 2 élus pour Plancher-Les Mines.
- 1 élu pour Clairegoutte, Echevanne, Errevet et Frédéric-Fontaine.

Cependant, une représentation dérogatoire dite accord local est aussi possible, mais nécessite dans ce cas l'avis des conseils municipaux.

La CCRC réuni le 4 juillet 2019, a proposé une représentation dérogatoire dans laquelle siègerait 31 élus communautaires au lieu de 30 (en droit commun) avec :

- Un élu de moins pour Champgney,
- Un élu supplémentaire pour les communes de Frahier et de Plancher-Les-Mines.
- La commune de Plancher-Bas restant à 5 élus du fait de la croissance de sa population.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont validé l'accord local (POUR : 2 voix (Bruno GAUCHON et Didier VILTET) - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 10 voix (Luc SENGLER – Patricia REINGPACH – Luc JACQUEY – Marie-Josèphe RABBE – Philippe REGNAULT – Isabelle REGNAULT –Michelle HOSOTTE – François VETTER – Romain CHATTON par effet de pouvoir)).

4- Décision modificative du budget 2.

Monsieur le maire explique qu'une seconde délibération modificative du budget est nécessaire en cette seconde partie de notre exercice budgétaire et qu'il y a lieu de prendre une légère délibération modificative du BP2019 suite à des remarques de la part de la trésorière en charge de la commune.

Bruno GAUCHON, adjoint en charge du budget présente les différentes modifications qui concernent principalement des erreurs d'imputations :

INVESTISSEMENT-DEPENSES			BP actuel	BP modifié	Variation	Motif
	041	Opérations patrimoniales				
	204422		-	1 500,00	1 500,00	Cession du terrain à l'association les 4 cibles
	13	Subventions d'investissement				
	1332		-	3 793,00	3 793,00	Erreur imputation amendes de police en 2018
	23	Immobilisations en cours				
	2315		-	129 949,43	129 949,43	Erreur report solde d'exécution 2019
INVESTISSEMENTS-RECETTES						
	001	Solde d'exécution d'inv. reporté				
	001		75 022,10	204 971,53	129 949,43	Erreur report solde d'exécution 2019
	041	Opérations patrimoniales				
	2111		-	1 500,00	1 500,00	Cession du terrain à l'association les 4 cibles
	13	Subventions d'investissement				
	1342		-	3 793,00	3 793,00	Erreur imputation amendes de police en 2018

Fonctionnement	1 648 800,00	1 648 800,00	-
Investissements	1 642 800,00	1 778 042,43	135 242,43



Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont validé la décision modificative numéro 2 (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

5 - Contrôle annuel des bornes à incendie : proposition de convention avec le syndicat des eaux.

Le contrôle annuel des bornes à incendie était jusqu'ici réalisé annuellement, et gracieusement, par le SDIS 70. A compter de cette année, le SDIS 70 se désengage de cette mission. Pour l'année 2019, le SDIS 70 a, à néanmoins, été réalisé le contrôle sur la commune. Nous disposons du rapport. Quelques travaux sont d'ailleurs à prévoir, principalement, la peinture des bornes, débroussaillage autour des bornes. Ces travaux sont à la charge de la commune.

Dans ce cadre, le syndicat des eaux de Champagny propose aux communes de se charger de cette vérification moyennant rétribution spécifique, par le biais d'une convention.

Le prix fixé est de 150 € par jour d'intervention et de 20 € par poteau contrôlé.
Le coût estimatif pourrait être de 2 000 € pour contrôler les quelques 68 bornes de la commune.

Philippe REGNAULT souligne que le prix de 150 € par jour d'intervention ne fixe pas de nombre minimum de bornes à contrôler dans la journée.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale d'effectuer les contrôles chaque année et que c'est la commune qui commande les travaux et donc que la signature de la convention n'oblige pas ensuite à passer commande.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention, avec un début d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2020, mais toujours sur demande expresse de la commune au syndicat.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont retenu la proposition de convention avec le syndicat des eaux (POUR : 12 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 1 voix (Didier VILTET)).

6 - Rénovation du presbytère : travaux complémentaires sur 2 lots.

Des travaux complémentaires s'avèrent indispensables dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en raison du passage à trop faible (40 cm) profondeur d'une section du réseau de chaleur communal, juste en dessous du futur ascenseur du bâtiment. Il convient donc de déplacer cette partie de ce réseau en le faisant passer de l'autre côté du bâtiment.

Des travaux de terrassement et de mise en place de canalisations de chaleur sont donc nécessaires :

- La société Roger Martin en charge des travaux de terrassement VRD (lot 1) a présenté un devis complémentaire pour le dévoiement du réseau de chaleur pour un montant de 4 742,90 € HT.
 - La société STH en charge des travaux de chauffage – ventilation et plomberie (lot 10) a présenté un devis complémentaire de modification et dévoiement du réseau enterré DN 50 pour un montant de 11 195 € HT.
- Soit un total de + 15 937.90€ HT.**

A noter, qu'au regard du budget, ces travaux supplémentaires peuvent être envisagés.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé les 2 devis supplémentaires (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).



7 - Rénovation de la façade de la mairie : choix de l'entreprise.

Rappel de la prestation attendue :

Les travaux de rénovation de la façade de la mairie, sur le territoire de la commune de Plancher-Bas. Le marché est composé de 2 tranches :

- Tranche ferme : les façades de La mairie.
- Tranche optionnelle : la rampe d'accès de la mairie.

Rappel des critères d'évaluation des offres :

La commune de Plancher-Bas choisira l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 62 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, apprécié en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critère n°1 : Prix de la prestation – pondération : 80%

Notation : $80 \times (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre du candidat})$.

Critère n°2 : Délai des travaux - pondération : 20 %

Notation sur l'engagement ferme de l'entreprise sur le respect des délais proposés dans le règlement de consultation :

- o La date de début du chantier est prévue le 15 septembre 2019.
- o La date de fin du chantier est prévue le 30 octobre 2019.

Après avoir délibéré sur le critère - délai, les membres de la CAO ont décidé d'attribuer :

- o 10 aux entreprises qui respectent le délai et le calendrier fixé.
- o 0 aux entreprises qui ne respectent pas le délai et / ou le calendrier fixé.

Notation générale :

Le lauréat sera l'entreprise ayant obtenu le maximum, en additionnant la note prix des prestations à la valeur technique et la note « délai » (sur 100).

Pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre qui figurera au détail estimatif restera l'offre de référence.

Les travaux de rénovation de la façade de la mairie ont été découpés en 2 tranches :

- Une tranche ferme qui comprend la façade côté Eglise, la façade côté Rue, la façade côté Parking, la façade côté cimetière et la pierre de taille.
- Une tranche conditionnelle qui comprend la rampe.

Pour rappel, dans le budget prévisionnel, le coût des travaux pour la mairie étaient estimés à 18 000€ HT.



Ouverture des plis en CAO :

Critère1 : Prix de la prestation

N°	Désignation des ouvrages	SAS CURTI	SARL RIVIER
TRANCHE FERME		Montant HT (€)	Montant HT (€)
1	FACADE COTE EGLISE	5 101.18	5 579.94
2	FACADE COTE RUE AVEC TRAME	7 083.28	5 466.81
3	FACADE COTE PARKING	8 698.62	7 269.21
4	FACADE COTE CIMETIERE	2 670.81	3 630.98
5	PIERRES DE TAILLE	1 671.45	675.87
TOTAL PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	Montant total HT (€)	25 225.34	22 622.81
	TVA 20%	5 045.07	4 524.56
	Montant total TTC (€)	30 270.41	27 147.37

N°	Désignation des ouvrages	SAS CURTI	SARL RIVIER
TRANCHE OPTIONNELLE		Montant HT (€)	Montant HT (€)
6	RAMPE	1 092.96	2 858.77
TOTAL PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	Montant total HT (€)	1 092.96	2 858.77
	TVA 20%	218.59	571.75
	Montant total TTC (€)	1 311.55	3 430.52

N°	Désignation des ouvrages	SAS CURTI	SARL RIVIER
RENOVATION FACADES MAIRIE		Montant HT (€)	Montant HT (€)
TRANCHE FERME		25 225.34	22 622.81
TRANCHE OPTIONNELLE		1 092.96	2 858.77
TOTAL PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	Montant total HT (€)	26 318.30	25 481.58
	TVA 20%	5 263.66	5 096.32
	Montant total TTC (€)	31 581.96	30 577.90

RENOVATION FACADES MAIRIE	SAS CURTI	SARL RIVIER
Montant TTC	31 581.96	30 577.90
Critère prix	77.45	80.00



Critère 2 : délai des travaux

L'entreprise RIVIER n'est pas en mesure de tenir les délais fixés dans l'appel d'offre. Par conséquent, la note de 0 est attribuée

L'entreprise CURTI s'engage à démarrer le chantier au 15 septembre et à respecter les délais fixés. Par conséquent, elle bénéficie de la note de 20.

Notation finale en tenant compte des 2 critères d'évaluation des offres :

RENOVATION FACADES MAIRIE	SAS CURTI	SARL RIVIER
Montant TTC	31 581.96	30 577.90
Critère prix	77.45	80.00
Critère délai	20.00	0.00
Notation	97.45	80.00

Les propositions des entreprises étaient au-delà du budget pressenti.

Aussi, compte-tenu des différents éléments apportés par les 2 entreprises, les membres de la CAO ont souhaité, que les prix proposés par les candidats soient renégociés, conformément à l'article 3 du règlement de consultation.

Les membres de la C.A.O ont, aussi, validé que le choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation des façades de la mairie soit fait lors du prochain conseil municipal qui se tiendra mercredi 21 août 2019.

Durant ces négociations,

- L'entreprise RIVIER a précisé qu'elle ne pourrait pas tenir les délais imposés par le cahier des charges et qu'à ce titre, elle ne modifierait pas son offre initiale.
- La société CURTI a quant à elle déposé une offre revue à 30 036.17€ TTC et s'est engagé sur les délais (démarrage des travaux le 7 octobre 2019).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé le choix de l'entreprise CURTI pour la réalisation des travaux de rénovation des façades de la mairie (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

8- Aménagement des allées du cimetière : choix de l'entreprise.

La commune souhaite poursuivre ses investissements au sein du cimetière en suivant les grandes lignes proposées par le cabinet Clerget dans le cadre de l'aménagement.

Ainsi, cette année, il est prévu de réaliser encore deux allées piétonnes en enrobés. La société ROGER MARTIN et la société COLAS ont remis des devis chiffrés pour ses travaux :



		ROGER MARTIN	COLAS
1	Installation chantier	150.00	0.00
2	Terrassement y compris évacuation	1 452.00	2 640.00
3	Fourniture et mise en œuvre GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm y compris réglage avant mise en œuvre des enrobés	1 695.10	1 403.00
4	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés manuel noir épaisseur 4 cm	5 382.00	5 290.00
5	Pose pavés béton largeur 10 cm fournis par la commune	2 341.50	2 835.00
TOTAL HT		11 020.60	12 168.00

* A noter que le poste d'installation pourra sans doute être supprimé puisqu'il est dans la continuité des travaux dans la Rue du Général Brosset et / ou du presbytère, soit alors, possiblement, un coût de 10870.60 € HT

La commune fournit les pavés récupérés lors des travaux sur la place de la liberté.
Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise Roger Martin, entreprise la moins disante.

Après avoir délibéré, Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé le choix de l'entreprise ROGER MARTIN pour la réalisation des allées du cimetière (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

9 - Programme des coupes de la forêt communale pour 2020.

Luc JACQUEY présente la proposition de l'ONF.

La commune doit, comme chaque année, valider (ou pas) l'assiette des coupes de l'année N+1 proposée par l'ONF dans sa forêt soumise.

Le maire souligne le travail de belle qualité et la relation de confiance établie avec l'ONF.

Il rappelle également que les recettes sont toujours conformes au plan pluriannuel proposé à ce qu'annonce le technicien ONF et que la commune est donc satisfaite.

Il est donc proposé de retenir, sans modification, les coupes proposées par le technicien ONF pour l'année 2020.

NB : Il est précisé que la commune refuse tout escompte sur les tarifs de vente de bois lors des adjudications y compris pour les paiements comptants des lots supérieurs à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé le programme des coupes de la forêt communale pour 2020 et le refus d'escompte (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

10 - Sollicitation de la mairie d'Errevet pour une participation financière aux travaux de réparation de la chaussée Rue des Etangs.



La commune d'ERREVET souhaite réaliser une réfection de la route menant de ERREVET à PLANCHER-BAS (De la rue des Etangs aux Granges Godey) en points à temps automatique (PATA) puis monocouche à l'enduit fluxé.

Elle estime que cette route est largement utilisée par des résidents de Plancher-Bas.

A ce titre la commune d'ERREVET demande à la commune de Plancher-Bas, une participation financière à ses travaux qui s'élèvent à 5 817 € HT (cf. devis transmis).

François VETTER souligne que lors d'une précédente mandature la commune de Plancher-Bas avait participé financièrement à ce type de travaux.

Si la commune de Plancher-Bas accorde une aide à la commune d'Errevet, celle-ci doit s'engager à la réciprocité si la commune de Plancher-Bas envisage le même type de travaux.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont rejeté la demande de participation financière aux travaux de réparation de la chaussée Rue des Etangs de la mairie d'Errevet (POUR : 3 voix (Luc SENGLER (*dans le but d'établir de bonnes relations avec la commune voisine*)) – François VETTER – Romain CHATTON par effet de pouvoir) - CONTRE : 10 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

11 - Demande de subvention pour le Ski club de la Planche des Belles Filles.

Le maire explique qu'il a reçu une demande de subvention émanant du Ski Club de la Planche des Belles-Filles durant l'été.

Il propose de valider une subvention à cette association locale, qui répond aux critères généraux d'attribution des subventions de la commune (cf. CM juin 2019) et propose, comme chaque année :

- Le versement d'une subvention d'un montant de 200 €
- L'achat de 50 forfaits de ski à la Planche-des-belles-filles pour les enfants de la commune de Plancher-Bas soit 250 € (5 € par forfait).

Monsieur Gauchon fait alors remarquer qu'en comparaison avec la subvention allouée à l'EDM, le coût est de 450 € (200 € + 250 €) pour 50 enfants.

Après avoir délibéré, Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé la demande de subvention du ski club de la Planche des Belles Filles (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

12 - Régie d'avance : augmentation du montant des transactions.

Bruno GAUCHON présente la proposition.

Pour la commune, Bruno GAUCHON est le régisseur et Marie-Jo RABBE est sa suppléante.

Le montant maximum autorisé pour chaque paiement par carte bancaire est actuellement fixé à 200€ maximum.

Ce montant ne permet pas de faire certains achats sur internet ou en magasin, ou oblige à fractionner l'achat (et donc à multiplier les frais de port par exemple).

Il est donc proposé de porter ce montant maximum autorisé à 400 € par transaction pour plus de flexibilité et dans un souci d'économie.

Tous les achats sont validés (ou pas) par Monsieur le maire.

Le montant total de l'avance reste fixé à 1 000 €.

Philippe REGNAULT estime que cette régie est une bouffée d'oxygène pour le fonctionnement de la commune.

Bruno GAUCHON rappelle qu'il tient un journal de l'ensemble des transactions effectuées.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé l'augmentation du montant des transactions de la régie d'avance (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).



13 - Questions diverses.

Achat de poules

Dans le cadre de la maîtrise des bio déchets et du contrôle des volumes d'ordures ménagères, il est proposé à chaque foyer qui le peuvent de se « doter » de poules que la municipalité achètera afin de les offrir aux foyers intéressés, à raison de 2 poules maximum par foyer.

Le prix estimatif de la poule est estimé à 3 euros. L'achat s'effectuera avec la ferme Bernard à Champey.

Bien sûr il s'agit avant tout d'une action symbolique. Cependant, il est à noter que la commune de Delle a réduit significativement ses volumes de déchets et est satisfaite de cette opération.

Les personnes intéressées devront s'inscrire directement en mairie.

L'information sera inscrite sur le site de la commune et dans le magazine si le temps le permet.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal ont validé le projet d'achat de de poules pour les foyers plancherots (POUR : 13 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTIONS : 0 voix).

François VETTER souhaite savoir où en est la motion en faveur de l'ONF.

La commune n'a pas présenté de motion car l'ONF n'a pas apporté les informations nécessaires suite à la demande qui en avait été faite lors de ce conseil où la question avait été soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le maire

Luc SENGLER



